

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (PRESTATIONS DE SERVICE)

Toute prestation réalisée par A.S.A.P. & Co. est soumise aux présentes Conditions Générales de vente. Le Client déclare adhérer entièrement et sans réserve aux présentes lors de la signature du devis/bon de commande.

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de services conclues par A.S.A.P. & Co. auprès des clients professionnels, quelques soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent les services suivants :

Marketing téléphonique, prospection téléphonique, qualification de fichiers, assistanat Commercial, campagne e-mailing, création graphique, identité visuelle, site internet, cahier des charges.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

ARTICLE 2 – Commandes & Livraison

2-1. Commande

Etablissement du devis : toute demande de prestation émanant d'une entreprise donne lieu à un devis gratuit et sans engagement. Le devis fait mention de la description de la prestation, des tarifs, des conditions de paiement ainsi que toute condition particulière discutée au préalable avec le Client.

Validation du devis : la signature du devis et les Conditions Générales de vente par le Client précédée de la mention « Bon pour accord » fait office de bon de commande et vaut acceptation sans réserve, des Conditions Générales de vente. Notre intervention ne débutera qu'une fois toutes les informations nécessaires seront fournies par le Client et le devis dûment signé.

2-2. Livraison des Travaux

La ou les prestations seront livrées via le support préalablement convenu avec le Client, soit par e-mail ou par courrier postal. Dans le cas d'un envoi par la poste, une participation aux frais de port sera demandée et incluse dans le devis avant son acceptation.

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans le délai défini dans le devis accepté et à compter de la réception par le Prestataire du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible d'environ 35 à 40 %.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas *"le délai défini au contrat.*

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure. Les services seront fournis chez le client si le client en a fait expressément la demande, sinon dans les locaux d'A.S.A.P. & Co., en cas de prestation à distance.

2-3. Prestation sur site

Un devis accepté et signé sera exigé avant de débiter la mission. Il inclura des clauses sur la nature des prestations et interventions, conditions, prix et modalités de règlement. Le but étant de maintenir une collaboration durable, nos tarifs seront plus avantageux et étudiés en conséquence. Un acompte de 30% sera demandé pour débiter la mission, le solde à la fin de la mission. Une facture sera délivrée simultanément à la fin de la prestation.

Pour une intervention sur site réalisée au-delà de 15 kms du siège d'A.S.A.P. & Co. des frais de déplacement seront appliqués en fonction du barème fiscal des indemnités kilométriques.

2-4. Prestation à Distance

La commande ne sera livrée qu'une fois toutes les informations nécessaires fournies par le Client, le devis signé et le paiement effectué dans son intégralité par virement bancaire uniquement. La prestation ne peut commencer qu'après encaissement de l'acompte et la facture définitive, conforme au devis approuvé, sera délivrée simultanément à la fin de la prestation.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen du devis dûment signé par le Client.

ARTICLE 3 – Tarifs

3-1.

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier. Exprimés en euros et non soumis à TVA. "TVA. Non-applicable, art.293 B du CGI", Ils s'entendent nets et TTC.

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes "ci-dessus.

Une majoration sera appliquée pour les prestations à rendre le jour même (25%). Pour tout rendez-vous ou travail demandé dans l'urgence et nécessitant des horaires de nuit, de travailler les dimanches ou jours fériés, il sera appliqué une majoration de 50%.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de services. Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu à l'avance lors de l'établissement du devis ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.

Des frais de déplacement seront appliqués selon le barème fiscal en vigueur pour toute mission réalisée sur site dont la distance parcourue est supérieure à 15 km.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1. Délais de règlement

Le règlement s'entend à **réception de la facture** par le client.

4-2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux "*annuel*" de "15 " % du montant du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le prestataire se réserve, outre le droit **de suspendre** la fourniture des prestations de services commandées par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et *d'annuler* les éventuelles remises accordées à ce dernier.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

ARTICLE 5 – Responsabilité – Garantie

Le prestataire mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la Réalisation de sa prestation. Toutefois, compte-tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par certains types de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Le Client convient que le prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demande que le Client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le Client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

ARTICLE 6 – Confidentialité et Droit de propriété des résultats

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiel les données ou concepts, informations, documents et projets concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques, commerciaux, stratégiques) auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Le prestataire ne saurait toutefois être responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes. Il est convenu que les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation et le Client pourra en disposer comme il l'entend.

ARTICLE 7 – Litiges

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Remarque : Lorsque les Conditions Générales de Vente sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger, la loi applicable à celles-ci, est en principe, sauf stipulation expresse des parties, la loi du lieu des prestations.

ARTICLE 8 – Annulation

Toute prestation d'assistance annulée en cours de réalisation sera facturée sera due en totalité du devis accepté.

ARTICLE 9 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.